

Don Quichotte et Terry Gilliam pourront monter les marches à Cannes

9 Mai 2018

9
M A I
2018

Tweeter

0

J'aime

G+

1Share



AFP/Archives / STEPHANE DE SAKUTIN

Le réalisateur britannique Terry Gilliam à Paris, le 13 mars 2018

La justice française ne pourra pas être accusée d'avoir tué Don Quichotte. Le Tribunal de grande instance de Paris a donné mercredi son feu vert à la projection du film de Terry Gilliam en clôture de la 71e édition du Festival de Cannes le 19 mai.

Projet un peu fou né il y a près de 30 ans et tourné dans des conditions dantesques il y a 20 ans, resté inachevé jusqu'en 2017, "L'homme qui tua Don Quichotte" de l'ex-Monty Python Terry Gilliam est l'objet d'un terrible bras de fer entre le réalisateur

britannique et le producteur portugais Paulo Branco qui estime que ses "droits exclusifs" sur le film ne sont pas respectés.

Appelée à trancher ce litige, la justice, saisie en urgence (référé) par le producteur portugais, a finalement donné raison au Festival de Cannes qui avait décidé, contre l'avis de Paulo Branco, de projeter le film de Gilliam en clôture de sa 71e édition.

C'est le délégué général du Festival, Thierry Frémaux qui a annoncé lui-même la décision du juge parisien.

"Paulo Branco est débouté par la justice de sa demande d'interdiction. +The Man Who Killed Don Quixote+ sera bien projeté en clôture du 71e Festival de Cannes! Et Terry Gilliam sera là. Faisons de cette victoire une belle fête", s'est félicité le Festival de Cannes sur son compte Twitter.

Le cinéaste britannique âgé de 77 ans et victime d'un malaise à Londres le week-end dernier a également exprimé sa joie sur son compte Twitter: "Pas encore mort. Je viens à Cannes".

Avant même la décision du TGI, Paulo Branco, 67 ans, avait indiqué qu'il ne ferait pas appel.

Refusant de s'avouer vaincu, le producteur a considéré qu'au bout du compte la justice française lui avait accordé "une victoire".

La décision du TGI va permettre aux professionnels "de voir le film" et "nous conforte dans nos droits".

Le producteur s'est notamment félicité que l'ordonnance (de 21 pages) stipule que lors de la projection du 19 mai le Festival devra indiquer à l'écran que cette séance "ne préjuge en rien des droits revendiqués" sur ce film par M. Branco et sa société de production Alfama Films.

- Bataille juridique -

La bataille juridique est en effet loin d'être terminée.

Pour M. Branco l'ordonnance prise mercredi ne règle pas "le fond" du litige qui l'oppose à Terry Gilliam, ses producteurs (Kinology, Tornasol) et son diffuseur (Océans Films).

Saisie sur le fond, la justice française rendra un jugement en appel le 15 juin.

Avant la décision de mercredi, le producteur portugais, via sa société Alfama Films, avait remporté trois victoires judiciaires aux dépens de Terry Gilliam, à qui il a acheté les droits d'auteur-réalisateur du film en avril 2016 pour le produire.

A la suite de différents désaccords artistiques et financiers avec Branco, le cinéaste britannique s'était alors tourné vers d'autres producteurs, dont la société espagnole Tornasol. Et c'est avec eux, qu'il a finalement réalisé son film entre mars et juin 2017 pour 16,3 millions d'euros, mettant fin croyait-il à vingt ans de malédiction.

Terry Gilliam a alors lancé une procédure pour faire résilier le contrat de cession de ses droits à Paulo Branco. Mais en mai 2017 la justice française, saisie sur le fond de l'affaire, s'est prononcée en première instance en faveur du producteur.

Outre Cannes, la sortie du film en salles est également prévue le 19 mai.

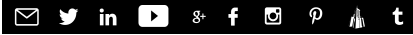
"Aucune exploitation du film n'est évidemment possible sans qu'un accord soit trouvé avec Alfama", a souligné M. Branco. Selon lui, l'ordonnance du TGI "confirme que le film ne peut pas avoir de visa d'exploitation".

L'avocat du distributeur du film en France a estimé au contraire que le film pourra être diffusé en salles à partir du 19 mai.

"Nous ne sommes pas aujourd'hui sous le coup d'une interdiction de distribution", a ainsi déclaré le conseil de Star Invest Films France, Me Christophe Ayela.

"L'ordonnance d'aujourd'hui me donne ce droit. Halte à la censure !", a-t-il lancé.

L'adaptation très libre du classique de Cervantes réunit Jonathan Pryce ("Brazil"), en ingénieux hidalgo, et Adam Driver ("Star Wars: le Réveil de la Force") en Sancho Panza.

[PRÉCÉDENT](#)[RETOUR AU SOMMAIRE](#)[SUIVANT](#)

NOS FILIALES

[AFP GMBH](#)[SPORT INFORMATIONS
DIENST](#)[AFP-SERVICES](#)

A propos de l'AFP

L'Agence France-Presse (AFP) est une agence d'information mondiale fournissant une couverture rapide, vérifiée et complète en vidéo, texte, photo, multimédia et infographie des événements qui font l'actualité internationale. Des guerres et conflits à la politique, à l'économie, au sport, au spectacle jusqu'aux grands développements en matière de santé, de sciences ou de technologie.

Liens pratiques

[Plan du site](#)
[Contact](#)
[Mentions légales](#)
[Les droits voisins des agences de presse](#)

Blog AFP

[Making-of](#)

Partenaires



Business Wire



News Press